Recouvrement trop perçu salaire fonctionnaire

Par **voyageuse974**, le **22/10/2004** à **11:53**

bonjour

suite à un congé longue maladie j'ai été avisée télphoniquement par mon administration (aucun écrit n'a jamais été fait) que j'avais indument perçu deux primes durant 6 mois et on me réclame donc un trop perçu de 3700 euros . J'ai aussitot été à mon service faire une demande d'échelonnement. A ma grande surprise j'ai constaté que l'on m'avait prélevé 1500 euros sur mon salaire en Aout et 1000 en septembre
(je suis payée par la trésorerie générale)
Je pense avoir fait l'objet d'un précompte, cette mesure doit elle etre notifiée???? Quels sont les textes? quels sont mes droits???

Par **jeeecy**, le **31/10/2004** à **09:14**

alors comme il s'agit de mesures de droit administratif tres pointues il te faudrait poser cette question à un spécialiste de la matiere...

j'en profite pour rappeler que desormais pour communiquer avec l'administration francaise un numero unique est à retenir : 3939

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés